Stadt un Land

SOS maison ancienne

L'Association pour la Sauvegarde de la Maison Alsacienne (ASMA) ne veut pas que la maison Greder, une maison à colombages de Geudertheim datant de 1662, soit démolie dans le cadre d'un projet scolaire communal. Elle a donc déposé un recours au tribunal administratif.

La différence de date est de taille. La commune de Geudertheim, qui veut démolir une maison à colombages datant visiblement de 1662 (la maison Greder), mentionne sur le permis signé le 13 mars dernier par le maire Pierre Gross une année «approximative de construction vers 1900». D'où le dépôt d'un recours en référé le 6 mai, par l'Association pour la Sauvegarde de la Maison Alsacienne (ASMA qui a son siège à Hochfelden), demandant la suspension du permis auprès du tribunal administratif de Strasbourg. «Michel Knittel, l'historien local, connaît parfaitement le patrimoine bâti de Geudertheim, car il a publié plusieurs ouvrages sur la commune dont « Geudertheim, la Mémoire du passé » en 1987. Il a pu démontrer que cette maison a été bâtie en 1662 par Niclaus Wolff. C'est l'une des deux dernières maisons du XVIIe siècle encore debout à Geudertheim, donc extrêmement rare dans ce secteur. Elle a même conservé deux fenêtres «croisées»

toujours dotées de leur vitrage d'origine serti au plomb et qui sont un témoignage supplémentaire de la rareté et du caractère unique de cette maison», explique Denis Elbel, viceprésident de l'ASMA. Sur le site, la municipalité reconduite le 15 mars veut réaliser un projet scolaire. Sollicité par téléphone, le maire Pierre Gross ne donne aucune information partielle, ni sur le projet, ni sur sa position, et n'accepte d'en parler g que de visu et dans le cadre d'une présentation globale du projet d'école.

Intégration possible

Le premier magistrat de Geudertheim a en revanche déjà rencontré longuement Christian Lorentz, habitant de Geudertheim et adhérent de l'ASMA, qui a plaidé la cause de cette maison âgée de 358 ans. On pourrait sans difficultés intégrer la maison Greder au projet du groupe scolaire selon l'association, mais Pierre Gross est resté sur sa position initiale. «Cette mai-



son ne représentant qu'une petite partie de la parcelle propriété de la commune, il peut tout à fait être envisagé d'y construire un nouveau groupe scolaire tout en conservant ce joyau historique du village. L'édifice du XVII^e siècle pourra être intégré au projet d'école ou être l'objet d'un projet public tout autre, tel qu'un local associatif au rez-dechaussée ou un petit musée local par exemple. Ce sera d'autant plus facile que l'ASMA ne s'oppose pas à la démolition de la dépendance (l'ancienne forge en briques), ni à la démolition de l'extension des deux travées beaucoup plus récentes de la maison, ce qui permettrait de mettre en valeur ce très rare bâti du XVIIe siècle, l'un des derniers de ce type en Basse-Zorn», estime Denis Elbel. Une première audience du tribunal administratif a eu lieu vendredi dernier à huis clos, sans décision malgré le référé, et une deuxième audience est prévue ce vendredi avec seulement un représentant pour chaque partie.

Joël Hoffstetter